

**République Française**  
**Département du Pas-de-Calais**  
**Arrondissement d'Arras**  
**Canton d'Avesnes-le-Comte**  
**Communauté de Communes du Sud-Artois**

Extrait du registre  
des délibérations de la commune de Sailly-au-Bois  
Séance du 11/05/2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze Mai à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie sous la présidence de Madame MIKOLAJCZAK Georgette, Maire.

Présents : Mme MIKOLAJCZAK Georgette, Maire, Mmes : PINSON Julie, PLOUVIER Marie-Christine, MM : ADAMCZYK Lucien, BAL Eric, DUFOUR Benoît, LETHO DUCLOS Gérard, OGON Eddy, PIETRZAK Vincent.

Absents : Mme MONKA Cathy, M. CANIS Rémi.

Nombres de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- En exercice : 11

Date de la convocation : 04/05/2023 - Date d'affichage : 04/05/2023

Est nommé Secrétaire de Séance : M. OGON Eddy.

## **PROCES-VERBAL**

La séance ouverte, il est procédé à la lecture du procès-verbal de la réunion précédente approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **L'ordre du jour sera le suivant :**

- 1/ Préparation élections sénatoriales.**
- 2/ Sens interdit rue du Grand Royart.**
- 3/ Délibérations pour autoriser Madame le Maire à signer les conventions :**
  - 1\* avec le Département lors des travaux rue Charron.**
  - 2\* d'entretien et d'utilisation temporaire.**
- 4/ Entretien des postes incendie et bouche égout rue aux Cailloux.**
- 5/ Préparation centenaire monument aux morts.**
- 6/ Questions diverses.**

### **1/ Préparation élections sénatoriales :**

Madame le Maire donne lecture de l'arrêté de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais qui fixe les modes de scrutin et le nombre de délégués et de suppléants à désigner le 9 juin 2023 en vue de l'élection des sénateurs le 24 septembre 2023.

Nous devons désigner un délégué et trois suppléants parmi les conseillers municipaux pour lesquels nous voterons au scrutin majoritaire à 2 tours le 9 juin, **réunion obligatoire ce jour-là**. Madame le Maire demande aux conseillers comment ils envisagent de se présenter, individuellement ou sur une liste commune. Les conseillers ont décidé de dresser une liste commune qui sera composée de Madame MIKOLAJCZAK, Déléguée titulaire, MM. LETHO DUCLOS Gérard, DUFOUR Benoît, BAL Eric et PIETRZAK Vincent, suppléants.

## **2/ Sécurité Routière - Instauration de sens interdits :**

Lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, nous avons parlé de la sécurité routière dans le village et instauré des sens uniques rue du Grand Royart et Rue Saint-Jean. Des riverains de ces deux rues se sont manifestés afin que le Conseil Municipal revoie le sens de la circulation. Après en avoir discuté longuement, il est décidé de revoir le sens de la circulation rue du Grand Royart (du N°18 au N°6) mais de ne pas changer celui de la rue Saint-Jean qui reste Place de l'Eglise à la benne à verres. On reverra l'arrêté qui avait été pris.

## **3/ Délibérations pour autoriser Madame le Maire à signer les conventions :**

- 1\* avec le Département lors des travaux rue Charron -**
- 2\* d'entretien et d'utilisation temporaire -**

Ils sont programmés pour le mois de juillet. La Commune doit réaliser de la borduration et le Conseil Départemental la réfection de la chaussée. Comme les travaux de borduration se font le long d'une route Départementale, il est obligatoire de signer avec le Département une convention d'entretien de la borduration et des trottoirs et une convention d'occupation temporaire du domaine public routier. Afin de signer ces deux conventions, les conseillers désignent Madame le Maire qui sera chargée de signer tous les documents relatifs à celles-ci.

## **4/ Entretien des postes incendie et bouche égout rue aux Cailloux :**

Lors de la visite de contrôle en juillet dernier, il nous a été fait remarquer qu'il manque un socle de propreté à nos poteaux incendie. On va demander à SNPC de s'en occuper quand ils effectueront les travaux rue Charron.

## **5/ Préparation centenaire monument aux morts :**

Il a été inauguré le 8 juillet 1923. Le centenaire sera commémoré le 14 juillet. La cérémonie débutera à 17h30 avec hommage, discours et dépôt de gerbe. Elle sera suivie d'un vin d'honneur et d'un repas gratuit comme nous le faisons depuis 2 ans. Les invitations seront distribuées dans la deuxième quinzaine du mois de juin.

## **6/ Questions diverses :**

**a) Réunion avec EDF Renouvelable au sujet du Parc Eolien -** Elle aura lieu le 31 mai à 19h à Bienvillers-au-Bois avec les 5 communes et tous les conseillers peuvent s'y rendre.

**b) Demande d'un écran mural dans la salle de réunion -** La Société de chasse demande s'il est possible d'installer un écran mural dans la salle de réunion. Après en avoir discuté, la réponse est négative.

**c) Location de la salle, vaisselle cassée -** Dans le contrat de location de la salle, il est indiqué que toute vaisselle cassée lors d'une location serait facturée. A ce jour, la casse n'a jamais été réclamée. Ce sera chose faite à partir de maintenant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

Prochaine réunion le 9 juin à 19h30.